

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2009
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 25 juin 2009 dans la salle de réunion de la communauté de communes sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2009.

27 conseillers étaient présents

Assiste à la séance : M. VANGAEVEREN, trésorier.

Mme PRADEAU a été élue secrétaire de séance.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes :

Domaine économique

Acquisition du terrain parking de La Palestel

Le Président rappelle que le conseil communautaire l'avait autorisé à négocier l'acquisition du terrain bitumé à usage de parking d'une superficie de 1764 m² permettant l'accès aux locaux de La Palestel. Une offre à 18 000€ a été faite au propriétaire. Il explique qu'il a dans le même temps sollicité l'avis de France Domaine qui a fait une estimation à 26 500 €. M. Béna, propriétaire accepte la cession au prix de 25 000 €. La commission Finances propose d'accepter cette offre au vu de sa valeur d'usage, du caractère indispensable de cette acquisition pour l'installation d'une activité économique et du prix équivalent des terrains limitrophes récemment vendus. Unanimité du Conseil pour l'acquisition au prix de 25 000 €

Destination des locaux : le Président rappelle le projet d'utilisation des locaux en Centre de tri et recyclage des textiles proposée à l'entreprise d'économie solidaire « Le Relais » et informe le conseil de la visite des lieux le 08 juillet par M. Duponchel directeur de la structure.

Zone d'activités de Chabannes

Le Président rappelle la volonté de créer une zone d'activités le long de la D5, à l'entrée de Dun le Palestel, le conseil l'ayant autorisé à contacter les propriétaires.

Achat des parcelles :

Le Président fait le point sur l'avancement des négociations pour les terrains appartenant à la succession Panard, à M. Linder et à M.Mme Delanaud/Barrière et à M. et Mme Audoucet

Le conseil accepte la proposition de la succession Panard pour l'achat des parcelles AT62, BE385 et 19 et celle de M. Linder pour les parcelles BE383, 24 et 21.

Il autorise le Président à négocier avec :

- Mme Delanaud/Barrière : parcelles BE26, 20 et 22 (St Sulpice le Dunois); surface : 12 086 m²
- M. Audoucet : parcelles AT60 et 61 (Dun le Palestel) et BE427 (St Sulpice le Dunois)
- Melle Audoucet : parcelles BE25 et 426 (St Sulpice le Dunois)

Aménagement :

Une réunion aura lieu avec les représentants du Conseil Régional, du Conseil Général et de la DDE qui seront associés à la rédaction du cahier des charges.

Il est possible d'avoir des aides du Conseil Régional pour l'étude (80% du montant plafonné à 40 000 €) Concernant l'aménagement, il est possible d'avoir des aides spécifiques du Conseil Régional dans le cas de surcoût prenant en compte le développement durable et le Très Haut Débit. Le Conseil Général peut aider à hauteur de 20% des dépenses d'aménagement.

La consultation pour le relevé topographique a été effectuée. Le BET Fourgeaud de La Souterraine a été retenu.

DCT/ORAC SUR LE PAYS OUEST CREUSE (Dispositif d'aides financières pour les entreprises artisanales, commerciales et de services)

Le Président présente le bilan d'octobre 2005 à mai 2009 : 77 dossiers ont été déposés pour le Pays Dunois (sur 222 au total sur le P.O.C) pour un montant total d'aides de 519 143 €. L'investissement global des artisans et commerçants sur le POC, durant ces 3 ans et demi, s'est élevé à 2 176 155 €.

DOMAINE TOURISME

Projet Valorisation de la Vallée des Peintres

Le programme d'aménagement du projet de la Maison Guillaumin devant être modifié, le début des travaux ne pourra pas intervenir en 2009. La Préfecture propose donc de retirer le projet du plan de relance. La subvention FNADT sera reportée sur la convention territoriale et la DDR sera redemandée en 2010. La consultation des bureaux d'études pour les parcours d'interprétation à Fresselines et Crozant va être lancée début juillet pour un début des travaux pour la fin de l'année. Une passerelle sera construite à la place des plots au confluent à Fresselines.

Poste Animateur « Arts Visuel » : il est chargé de définir, coordonner et animer le projet global de développement touristique de la Vallée de la Creuse. Au niveau du financement, compte tenu des impératifs liés aux conditions d'attribution des aides Leader, la demande ne peut porter dans un premier temps que sur 18 mois. L'appel à candidature sera envoyé dès l'obtention des subventions.

Profil du poste : il est validé par le conseil communautaire. Le poste est créé au grade d'attaché pour une durée de 3 ans à pourvoir par la voie contractuelle au plus tôt début septembre.

Sentiers d'interprétation : modification des plans de financement.

Fresselines : le projet est établi sur un coût prévisionnel de 135 000 €. La subvention Leader ne peut être calculée que sur une dépense minimum de 75 000 € d'où la modification du plan de financement.

Désignation	Montant HT Travaux	Désignation	Montant aide	Taux en %
Sentier interprétation + Passerelle MO passerelle Travaux passerelle	28 000,00	Etat (DDR)*	40 000,00	29,63
		Etat (FNADT)	11 500,00	8,52
	20 710,00	Leader	39 050,00	28,93
	86 290,00	Conseil Régional	17 250,00	12,78
		Autofinancement	27 200,00	20,15
Montant HT	135 000,00	Montant HT	135 000,00	100,00

Crozant : le Conseil Général ne subventionne un projet d'investissement que si la part d'autofinancement est de 30%. Le plan de financement est alors modifié comme suit :

Désignation	Montant HT Travaux	Désignation	Montant aide	Taux en %
Sentier interprétation	34 000,00	Leader	16 300,00	47,94
		Conseil Général	7 500,00	22,06
		Autofinancement	10 200,00	30,00
Montant HT	34 000,00	Montant HT	34 000,00	100,00

GRP : modification du tracé en 2 boucles.

Proposition de la commission tourisme : la 1^{ère} boucle correspondrait au circuit FCZ1 (Crozant Fresselines Crozant) et la seconde partirait de Fresselines en direction de Nouzerolles, La Celle Dunoise, St Sulpice le Dunois, Dun le Palestel, Maison Feyne et retour à Fresselines.

Le Pays Val de Creuse Val d'Anglin dans l'Indre a entrepris l'édition d'un guide de randonnée pédestre dans lequel figureront les différentes boucles du GRP Val de Creuse et qui sera homologué GRP. Il propose d'y inclure la boucle Crozant Fresselines Crozant.

Parallèlement, le Conseil Général de la Creuse est en train de restructurer le réseau départemental des itinéraires de randonnée en Creuse en intégrant au PDTR, les itinéraires de Pays (à vocation équestre et pédestre).

Accord pour la modification du tracé du futur GRP qui a pour nom Val de Creuse, décision de demander l'homologation de ce tracé en GRP à la Fédération Française de Randonnée, décision de demander aux communes d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, les chemins de l'itinéraire concerné qui ne le serait pas encore, donne délégation au Conseil Général pour l'entretien et le balisage du GRP.

DOMAINE COMMUNICATION

Accord du conseil pour financement d'un jeu de maillots pour l'école de Rugby et d'un équipement maillot+short pour l'équipe féminine de basket nouvellement constituée. Ces équipements porteront le logo de la communauté de communes (dépense estimée à 1 000 € environ)

DOMAINE FINANCIER

1 - Demande de la commune de Dun pour un fonds de concours pour la construction des vestiaires du terrain de rugby

Projet de 150 000 € HT. En l'état actuel, la commune doit supporter 84.60 % de la dépense.

Cet investissement est indispensable compte tenu de l'état d'insalubrité des locaux actuels. Le conseil prend en compte l'intérêt communautaire du dossier au regard de la provenances des joueurs, adultes et enfants répartis sur le territoire et accepte à la majorité (pour 19 – Contre 1 – Abstentions 6) de participer à hauteur de 30 000 € sur 2009 et de 15 000 € sous réserve en 2010 (si d'autres subventions extérieures venaient s'ajouter, le montant à verser en 2010 serait remis en question et le dossier serait réétudié).

2 - Centre de Ressources

Avenants au marché de travaux

Dans le cadre du déroulement du chantier, des travaux supplémentaires et des modifications se révèlent nécessaires. La commission d'appel d'offres a étudié les devis demandés aux entreprises concernées et émis un avis favorable.

Par ailleurs, le président explique qu'une réflexion sur la modification de la solution téléphonie – accès Internet a été menée en raison de l'importante évolution de la technologie intervenue depuis la rédaction du cahier des charges du marché, la solution IP permettant des économies importantes à l'usage ; les devis demandés pour un équipement avec la nouvelle technologie sont de l'ordre de 3 000 € HT, la moins value sur le marché étant de 6 057.03 € HT. D'autre part, compte tenu de l'installation informatique, il s'avère plus judicieux et moins coûteux de prévoir un onduleur général que d'équiper chaque poste individuellement. Cette prestation vient en adjonction sur le lot électricité et a été chiffrée à 1 286.48 € HT

Le conseil, à l'unanimité valide l'avis de la CAO et les modifications proposées qui conduisent aux modifications financières suivantes :

Lot 1	Gros œuvre	+ 1 410,00 €
Lot 9	Chauffage	+ 2 024,33 €
lot 10	Electricité	- 5 629.94 €
Lot 4	Menuiseries	+ 2 765,60 €

et autorise le président à signer les avenants correspondants et à traiter le nouvel équipement téléphonique en procédure adaptée.

Marchés mobilier et matériel informatique passés en procédure adaptée : Le président rend compte de l'attribution

- Attributaire des marchés mobilier : CAMIF Collectivités : 8023.96 € HT et DPC Bressuire : 8 396.03 € HT.
- Attributaire du marché Informatique : SARL AIM de La Souterraine pour un montant de 12 146.86 € HT.

Le point financier : Les besoins en crédits supplémentaires sont évalués à 15 000 € environ. Le président propose de couvrir en partie cette dépense par une augmentation de 10 000 € de l'emprunt inscrit au budget. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Réalisation de l'emprunt : L'emprunt de 60 000 € sera réalisé sur une durée de 10 ans avec remboursement trimestriel. Le président ayant délégation pour souscription des emprunts, le conseil prend acte de ce choix.

3 - Adhésion au CAUE

4 communes ayant adhéré pour 2009, le conseil communautaire décide de ne pas adhérer pour cette année. Pour 2010, il est proposé que ce soit uniquement la communauté de communes qui adhère.

4 – Subventions aux associations

Les demandes de subvention parvenues tardivement pour être votées au budget ont été étudiées par la commission Jeunesse. Le conseil accorde les subventions suivantes : Chorale Vocalise : 300 €, JMF : 1256 €, Anciens combattants de St Sébastien : 500 €, Aile de Méasnes : 50 €, Sports Loisirs Dunois : 150 €

Concernant l'AIPD, la somme attribuée en 2008 avait été reconduite dans l'attente de la finalisation du budget prévisionnel : une somme supplémentaire de 4 500 € nécessaire à l'équilibre est accordée.

Avance sur subvention du 2nd semestre 2009 de 1000 € pour acheter le matériel d'escalade.

5 - Décisions modificatives au budget

Le président explique au conseil communautaire que compte tenu des décisions intervenues depuis le vote du budget primitif, il y a lieu d'apporter des modifications.

- Ouverture de crédits supplémentaires en investissement sur l'Opération Centre de Ressources (recettes : 10 000 € d'emprunt pour couvrir 10 000 € de dépenses pour le mobilier/matériel informatique)
- Ouverture de crédits supplémentaires en fonctionnement (5 900 € en dépenses et recettes pour cotisation CNRACL agent en détachement)
- Virement de crédits : 48 000 € prélevées sur les dépenses imprévues en investissement pour financer le fonds de concours pour les vestiaires du rugby, des études (zone activité) et les dépenses supplémentaires au centre de ressources.

Ces décisions sont adoptées à la majorité (pour : 24 – abstentions : 3)

DOMAINE MOBILITE

Bourse au permis de conduire

Deux dossiers ont été validés au taux maximum de 80 % par le comité de suivi et de décision. Le conseil entérine ces décisions

Un projet de convention à signer avec les structures d'accueil est présenté au conseil qui l'accepte.

Afin d'alléger la procédure d'attribution, le conseil donne délégation au président pour signer la charte à intervenir avec les candidats retenus par le comité de suivi et de décision, et la convention avec les structures d'accueil.

DOMAINE PERSONNEL

Le poste Mission Habitat avait été créé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2006. Afin de permettre de finir le programme PRIG et dans l'attente de la décision sur l'OPAH, le conseil décide de créer un poste de même nature pour une durée de 9 mois à compter du terme du premier.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de l'association Crozant Demain pour utilisation des locaux de l'Hôtel Lépinat afin de préparer les repas dans le cadre de la Médiévale du 06 août. Le conseil donne son accord et autorise le président à signer la convention définissant les conditions d'utilisation.
- Habitat : M. Forest informe les conseillers communautaires de la réunion de sensibilisation des artisans du territoire sur le thème « économies d'énergie : un marché potentiel à développer localement » qui aura lieu le mercredi 1^{er} juillet à 18 H
- Plan de Mise en Accessibilité : Le président informe le conseil communautaire que la consultation des bureaux d'études est en cours.
- Natura 2000 : 2 sites Natura 2000 sont situés sur le territoire du Pays Dunois : « les gorges de la Grande Creuse » et « la Vallée de la Creuse ». La préfecture demande que chaque collectivité concernée se prononce sur son intention ou non d'être la structure porteuse de l'élaboration et de l'animation du document d'objectifs : le conseil communautaire ne souhaite pas que la communauté de communes soit la structure porteuse des comités de pilotage des 2 sites Natura 2000 situés sur le territoire.

La séance est levée à 22 H